



No de résolution
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SEPTIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2007-2008)
LE 18 MARS 2008**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Monsieur Jean-Pierre Bélaïr.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 18 MARS 2008 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA VICE-PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BÉLAÏR ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Suzanne Gaudette (8)
Marie-Louise Kerneïs (7)
Chantal Zaccour (20)

MM. les commissaires

Marcel Gélinas (3)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

MM. les commissaires représentants du comité de parents

Roch Thibault, niveau secondaire
Marc Viau, niveau primaire

Note : Poste vacant à la circonscription # 19

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Carole Blouin, directrice générale adjointe
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles
Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

ÉTAIT ABSENT

M. Alban Synnott (12)

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

02894-03-08



No de résolution
ou annotation

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2008

06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 26 février 2008

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Liste des comptes à payer - Dépôt

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 Vernissage du plancher du gymnase : École Émilie-Gamelin - Appel d'offres # P7-016-002-07

11.02 Réfection du plancher du gymnase : École Notre-Dame-de-l'Assomption - Appel d'offres # P8-029-045-07

11.03 Contrat de services alimentaires : École du Tournant

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.01 Fibres optiques : contrat d'entretien - Modification

12.02 Achat de commutateurs pour les établissements

12.03 Achat de commutateurs principaux

12.04 Technologie sans-fil - Adjudication

12.05 Contrats de services : Voix, Data et Sécurité - Adjudication

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2008

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre

C.E.-02895-03-08



No de résolution
ou annotation

présent au moins six heures avant le début de la
séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du
procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2008.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2008 soit
approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-02896-03-08

**06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE AJOURNÉE DU 26 FÉVRIER 2008**

12 B
CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique
qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170,
171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au
comité exécutif, compte tenu des adaptations
nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique
qui stipule que « Le conseil des commissaires
peut, par résolution, dispenser le secrétaire
général de lire le procès-verbal pourvu qu'une
copie en ait été remise à chaque membre
présent au moins six heures avant le début de la
séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du
procès-verbal de la séance ajournée du 26 février 2008.

12 B
Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 26 février 2008 soit
approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION
À DISTANCE**

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES À PAYER - DÉPÔT

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources
financières, précise que la liste des comptes qui se rapportent à la
période commençant le 6 février 2008 et se terminant le
11 mars 2008 a donné lieu à des questions et il y répond.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

**11.01 VERNISSAGE DU PLANCHER DU GYMNASÉ : ÉCOLE ÉMILIE-
GAMÉLIN – APPEL D'OFFRES # P7-016-002-07**

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources
matérielles, présente le dossier.

C.E.-02897-03-08



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le vernissage du plancher du gymnase à l'école Émilie-Gamelin à **Service d'entretien de gymnase Laforest Inc.** pour un montant forfaitaire de vingt-neuf mille cinquante-quatre dollars et trois cents (29 054,03 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 12 mars 2008.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02898-03-08

11.02 RÉFECTION DU PLANCHER DU GYMNASSE : ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION – APPEL D'OFFRES # P8-029-045-07
Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection du plancher du gymnase à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à **Distributeur Tapico Ltée** pour un montant forfaitaire de quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars et soixante-deux cents (45 488,62 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 12 mars 2008.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02899-03-08

11.03 CONTRAT DE SERVICES ALIMENTAIRES : ÉCOLE DU TOURNANT
Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le concessionnaire « la Café-Coop de solidarité du Tournant » a été formé comme un organisme sans but lucratif (OSBL) pour fournir les services alimentaires à l'école du Tournant et qu'il rencontre les exigences de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que « le Groupe Compass f.a.s. – Chartwell Restauration – Jeunesse » se retire de son gré à partir du 11 avril 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,



No de résolution
ou annotation

que le concessionnaire « la **Café-Coop de solidarité du Tournant** » soit retenu pour fournir les services alimentaires à l'école du Tournant et ceci à partir du 14 avril 2008, renouvelable annuellement.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

C.E.-02900-03-08

12.01 FIBRES OPTIQUES : CONTRAT D'ENTRETIEN - MODIFICATION

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

de modifier la résolution C.E.-02742-08-06 de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 août 2006 en ajoutant le paragraphe suivant :

« Ce contrat inclut les tarifs horaires et les montants forfaitaires pour la réparation des bris et les modifications au réseau demandées par la Commission scolaire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02901-03-08

12.02 ACHAT DE COMMUTATEURS POUR LES ÉTABLISSEMENTS

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Zaccour, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries acquiert de la firme **Info-Logic EBM Inc.** soixante (60) commutateurs Edge-Core, modèle ES3528M, au prix de trente et un mille deux cent dollars (31 200,00 \$), excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02902-03-08

12.03 ACHAT DE COMMUTATEURS PRINCIPAUX

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçus;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire,

d'acquérir vingt-deux (22) commutateurs principaux de la firme **Bell Canada**, pour un montant de trente-neuf mille deux cent trente dollars et quarante-quatre cents (39 230,44 \$), excluant les taxes, conformément à l'appel d'offres du 4 mars 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.02903-03-08

12.04-a TECHNOLOGIE SANS-FIL - ADJUDICATION

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçus;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

d'adjuger le contrat de fournitures et d'installation d'un réseau sans-fil à la firme **Bell Canada** pour un montant de quarante-sept mille cinq cent soixante et un dollars et vingt-sept cents (47 561,27 \$), excluant les taxes, conformément à l'appel d'offres du 4 mars 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02904-03-08

12.05 CONTRATS DE SERVICES : VOIX, DATA ET SÉCURITÉ - ADJUDICATION

Monsieur Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que le comité exécutif approuve, conformément à l'article 2, la prolongation pour un an, des contrats de services adjugés le 18 octobre 2007 à **TELUS SYSTÈMES NATIONAUX**, soit du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ces contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-02905-03-08

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 29,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Présidence de la séance


Secrétaire générale

A.14.02
D:\Textes\2007-2008\CEX\Procès-verbaux\18 mars 2008 - A.14.02.doc